Informations de base

2005/2648(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Myanmar/Birmanie **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Birmanie Myanmar	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/11/2005	Décision du Parlement	T6-0444/2005	Résumé
17/11/2005	Résultat du vote au parlement		
17/11/2005	Débat en plénière		
17/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2648(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0592/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0593/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0596/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0599/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0602/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0606/2005	15/11/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0444/2005	17/11/2005	Résumé

Résolution sur le Myanmar/Birmanie

2005/2648(RSP) - 17/11/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 74 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur la Birmanie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Constatant que la population birmane est victime de violations des droits de l'homme, comprenant le travail forcé, les persécutions de dissidents, les recrutements d'enfants soldats dans l'armée, les viols et les pillages par les militaires gouvernementaux et les déplacements forcés de populations, le Parlement invite le Conseil de sécurité des Nations unies à considérer la situation en Birmanie comme urgente et à autoriser le Secrétaire général des Nations unies à proposer sa médiation en Birmanie. Il demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires afin d'infliger des **sanctions économique**s à la Birmanie dans le but d'imposer le changement.

Le Parlement condamne le mépris total dont fait preuve la dictature militaire à l'égard du bien-être de la population ainsi que la campagne brutale des forces militaires birmanes, y compris les déplacements forcés de plusieurs grands groupes ethniques luttant pour leur autonomie.

Parallèlement, sur le plan communautaire le Parlement demande un **renforcement immédiat de la politique commune de l'Union européenne à l'égard de la Birmanie**, notamment en déclarant officiellement que l'UE ne pourra accepter les résultats de la convention militaire nationale à moins que ne soient respectées les conditions minimales fixées par la sixième rencontre ASEM des ministres des affaires étrangères.

Une fois de plus, la résolution appelle à la libération immédiate d'**Aung San Suu Kyi** et d'autres opposants politiques actuellement détenus par la junte militaire. Il insiste pour que celle-ci entame immédiatement un dialogue constructif avec la Ligue nationale pour la démocratie (LND) et les groupes ethniques en vue de restaurer la démocratie et le respect des droits de l'homme en Birmanie.

L'Union européenne est appelée à nommer **un envoyé de haut rang** chargé de travailler à la libération de Aung San Suu Kyi et d'autres chefs politiques, de développer une stratégie globale de l'Union à l'égard de la Birmanie permettant de fournir l'aide humanitaire à la population birmane et d'induire une transition vers la démocratie.

Rappelant le rapport commandé par l'ancien président de la République tchèque Vàclav Havel et l'archevêque Desmond Tutu qui démontre clairement la nécessité d'une action du Conseil de sécurité des Nations unies, le Parlement invite l'UE à approuver ce rapport et la résolution qu'il contient ("Threat to Peace - A Call for the UN Security Council to Act in Burma").

Enfin, le Parlement insiste pour que tous les membres de l'Organisation internationale du travail au sein de l'UE procèdent à une sérieuse révision de leurs relations avec la Birmanie.